

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2008

L'an deux mil huit, le sept du mois de février à ECOUFLANT, à 20 h 30, le Conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur DELAUNAY Dominique, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Liste majoritaire :

Mesdames BRILLET, DELAUNAY, KERDANET, THEVENIN
Messieurs DELAUNAY, DREUX, DURET, GOUPIL, MISANDEAU, PETIT, VAUGOYEAU

Liste minoritaire :

Mesdames BINEAU, DESBLANCS, MANCEAU
Messieurs BRANCHEREAU, HAMELIN

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE PROCURATION :

Liste majoritaire :

Monsieur ASCHARD à Monsieur MISANDEAU
Monsieur QUEVREUX à Monsieur DELAUNAY

Liste minoritaire :

Madame EPINARD à Monsieur BRANCHEREAU

ETAIT ABSENT :

Liste majoritaire :

Monsieur DANIEL

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame KERDANET

Convocation du 29 janvier 2008
Nombre de Conseillers en exercice : 20
Nombre de Conseillers présents : 16
Nombre de Conseillers votants : 19

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 24 janvier 2008

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour de la séance.

Monsieur Branchereau pour l'Opposition demande le retrait de l'ordre du jour du point « Acquisition foncière ». L'Opposition considère qu'il n'y a pas urgence et que lors d'un Conseil municipal précédent, elle avait demandé à différer toutes décisions importantes après les élections. Une autre raison est le prix élevé pour une parcelle en partie inondable.

De plus, le projet d'urbanisation de ce secteur ne fait pas l'unanimité et si l'Opposition revenait, le projet serait abandonné.

La Commune se retrouverait avec une parcelle actuellement en 2 AU sans objet.

Enfin, pourquoi l'acquisition n'a pas été faite par Angers Loire Métropole ?

Le Maire répond qu'il propose de ne pas retirer ce point car cette acquisition est conforme à la politique municipale et au PLH approuvé au Conseil municipal de décembre. Il précise qu'il s'agit d'une opportunité d'acquérir ces parcelles dont les propriétaires sont vendeurs et préférant négocier avec la Commune.

La Commune peut se dispenser de confier l'acquisition en réserve foncière à Angers Loire Métropole qui l'a fait récemment pour la parcelle voisine.

Monsieur Branchereau insiste sur la demande du retrait sur le principe d'engager 120 000 € sans connaître le devenir du projet.

Le Maire rappelle l'acquisition en 2007 de la parcelle de la Maison de retraite au même prix.

Monsieur Vaugoyeau souligne qu'il est souhaitable de pouvoir acquérir à l'amiable et que la Majorité à raison de saisir l'opportunité.

Le Maire conclut qu'il maintient ce point à l'ordre du jour, ce qui est approuvé à la Majorité par 13 voix « pour » et 6 voix « contre ».

FINANCES

Vote budget 2008

Monsieur Misandeau présente l'équilibre général du budget examiné en Commission des finances du 28 janvier 2008 qui s'équilibre en dépenses et recettes hors report 2007 :

- section fonctionnement 5 391 550 € dont 1 230 000 € de virement à la section d'investissement,
- section d'investissement : 2 260 000 €

Monsieur Branchereau fait le constat d'un budget de fonctionnement serré et formule plusieurs remarques.

Il s'interroge sur l'écart entre réalisé 2007 présenté au DOB et celui porté dans le BP ; ceci s'explique que depuis le DOB il y a eu un certain nombre d'opérations budgétaires :

- salle sport Bourg avec 250 000 € de crédits nouveaux. Monsieur Branchereau souligne un total de 1 M€ Il lui est confirmé que ce montant globalise la 1^{ère} et 2^{ème} tranche.
- grange et étude chauffage avec 4 000 € d'inscrits. Il est précisé qu'une étude est indispensable avant de prendre une décision quant au remplacement du parquet.
- travaux de démolition du garage du presbytère. Il est répondu que la signature du permis de démolir a été autorisée par le Conseil municipal (DCM du 28 juin 2007) et le permis a été affiché sur le site.
- requalification route d'Angers. Il est répondu que les 600 000 € prévus concernent les études et travaux dont la réalisation est envisagée pour 2008.

Monsieur Branchereau fait remarquer qu'un report de 3 048 323 € est trop important par rapport aux nouveaux crédits et que les contribuables pourraient reprocher que l'impôt est levé à tort.

Le Maire et Monsieur Misandeau répondent que la réalisation de l'investissement connaît des aléas et que les dépenses de fonctionnement financées intégralement par l'impôt sont réalisées quasiment en totalité.

Le budget primitif 2008 est adopté par 13 voix « pour » et 6 voix « contre », principalement pour l'acquisition des parcelles précise l'Opposition.

Vote des taux d'imposition

Les bases d'imposition des 3 taxes 2008 n'étant pas encore notifiées, la recette fiscale portée au BP 2008 de 1 478 000 € est le produit des bases notifiées 2007 majorées de 1,6 % par les taux 2007 qu'il est proposé de reconduire pour 2008.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition 2007, à savoir :

- TH : 11,02 %
- FB : 21,31 %
- FNB : 24,64 %

Subventions aux associations :

▪ ACPL (Activités Culture Passions Loisirs d'Ecouflant) – Complément

Après le vote d'un acompte de 12 000 € le 20 décembre 2007 et après étude des comptes prévisionnels, le Conseil municipal à l'unanimité alloue une subvention globale de 48 250 € en votant un complément de 36 250 €

▪ Théâtre de la Grange

Lors du vote des subventions le 20 décembre 2007, une subvention de 600 € sur 2 880 € sollicités à titre estimatif provisoire a été allouée à l'Association « Théâtre de la Grange » étant précisé que le complément serait déterminé sur présentation du bilan des comptes 2007 de l'Association après les manifestations de décembre.

Au vu des résultats récemment remis avec des recettes réelles inférieures à celles prévisionnelles, l'Association sollicite une subvention de 2 960 €

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'allouer à l'Association une subvention globale de 2 960 € en votant un complément de 2 360 €

Pour répondre à une question de l'Opposition, le nombre d'adhérents est de 7 dont 3 d'Ecouflant et 4 hors commune.

▪ OGEC (Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques)

Au titre du contrat d'association et au regard du coût de revient d'un élève du public, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer à l'OGEC pour les élèves de l'école privée Sainte Jeanne d'Arc une subvention de 273,41 € par élève de classe élémentaire et 1 447,86 € par élève de maternelle selon les effectifs arrêtés au 1^{er} janvier 2008, soit 44 enfants pour l'élémentaire et 39 enfants pour la maternelle.

Prestations mini-camps – Quotients familiaux

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la proposition d'augmenter pour 2008 les tranches des quotients familiaux appliqués aux coûts des séjours qui n'ont pas varié depuis 2006 et d'appliquer les mêmes barèmes votés en décembre 2007 pour les prestations à caractère social (classe découverte, séjour linguistique, colonie, centre aéré, etc.) sans changement des taux de participation.

| Quotient Familial pour 2008 | Participation de la Commune | Participation de la famille |
|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| 0 à 372,85 € | 90 % | 10 % |
| 372,86 à 639,66 € | 60 % | 40 % |
| 639,67 à 923,56 € | 30 % | 70 % |
| Au-delà de 923,56 € | 0 | 100 % |
| Jeunes hors commune | 0 | 100 % |

PERSONNEL

Catégories B et C – Heures supplémentaires

Le décret n° 2007-1630 du 19 novembre 2007 étend à l'ensemble des agents de catégorie B et C la perception des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) lorsqu'il y a réalisation d'heures supplémentaires.

Ce texte autorise également le cumul de l'IHTS avec l'IFTS (Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires) pour les agents de catégorie B pouvant bénéficier de cette dernière (indice supérieur à 380). Après des explications techniques apportées à Monsieur Branchereau, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'application immédiate de ces dispositions.

VIE ASSOCIATIVE

ACPL – Convention d'objectifs et de moyens

L'Association « Activités Culture Passions Loisirs d'Ecouflant » créée en 2007 dont le siège social est fixé au Centre Socioculturel Simone Signoret a repris un certain nombre d'activités de loisirs abandonnées par l'ALE dont le siège est désormais au CLSH des Sablières et qui a conservé seulement la gestion du Centre de loisirs et du PAJ.

Pour soutenir cette Association, la Commune lui met à disposition à titre permanent le bureau occupé auparavant par l'ALE dans le Centre Socioculturel Simone Signoret, diverses salles au Bourg et à Eventard pour la pratique de ses activités ainsi que du matériel et mobilier inventoriés.

De plus, la Commune lui versera une subvention.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la convention d'objectifs et de moyens précisant les engagements réciproques et autorise le Maire ou son représentant à la signer.

URBANISME

Acquisition foncière

Messieurs Robert et Gaston GUIMBRETIERE sont propriétaires d'un terrain cadastré section ZI n° 39 d'une superficie de 27 030 m² situé près des Ongrois en grande partie dans la zone classée en 2AU –zone à urbaniser à moyen ou long terme– au PLU, le surplus étant en zone Ni

Compte tenu du prix pratiqué dans ce secteur, la Commune leur a fait une proposition pour un montant de 4,75 €/m² soit 128 392,50 €, ce qu'ils ont accepté. Le service des Domaines interrogé conformément à la réglementation en vigueur a confirmé cette évaluation.

Cette parcelle est actuellement exploitée par un agriculteur qui pourra poursuivre son bail avec la Commune s'il le souhaite ou résilier le bail et obtenir des indemnités. Une discussion est en cours.

Le Bureau municipal a donné un avis favorable à ce projet d'achat.

Monsieur Branchereau s'étonne que le prix du terrain ne tienne pas compte de la surface en zone inondable, ce qui va créer un précédent.

Le Maire donne lecture de l'avis des domaines qui prend bien en compte la situation du bien pour partie en zone inondable.

Le Maire tient à rappeler l'intérêt de cet achat amiable qui préserve les deniers de la Commune évitant des procédures longues et coûteuses d'expropriation. L'opposition conteste cet achat non urgent qui aurait pu attendre la future mandature.

Le Conseil municipal à la Majorité par 13 voix « pour » et 6 voix « contre » :

- approuve cet achat dans le cadre des réserves foncières communales dont les crédits sont inscrits au BP, programme 650,
- autorise le Maire à signer l'acte en l'étude du notaire des vendeurs, Me Chauveau, assisté du notaire de la Commune, Me Paillard,
- donne pouvoir au Maire de résilier le bail rural grevant la parcelle acquise ; de verser à cet effet au locataire une indemnité d'éviction de 8 300 € et de prendre en charge les frais de résiliation du bail.

INTERCOMMUNALITE

SIEMML – Adhésion des communes et EPCI – Avis

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable aux demandes d'adhésion des communes de :

- | | |
|--------------------|---------------------------|
| - Avrillé | - Ponts de Cé |
| - Baugé | - Sainte Gemmes sur Loire |
| - Candé | - Saumur |
| - Cholet | - Segré |
| - Montreuil Bellay | - Trélazé |

au titre de la compétence obligatoire liée à l'électricité et conformément aux possibilités offertes par les

statuts du SIEMML de plusieurs Etablissements Publics (EPCI) :

- Communauté de Communes de Beaufort en Anjou
 - du Canton de Saint Florent le Vieil
 - du Centre Mauges
 - du Loir
 - de Loire Aubance
 - de Loire Layon
 - de Loire Longué
 - de la Région du Lion d'Angers
 - Communauté d'Agglomération du Choletais
- et ce, uniquement pour les compétences optionnelles liées à l'éclairage public ou au gaz.

SICV – Modification des statuts

Pour permettre d'attendre plus facilement le quorum, le SICV a voté la modification du nombre de délégués en le portant de 4 titulaires et 2 suppléants actuellement à 2 titulaires et 1 suppléant.

Le Maire explique que les élus d'Écouflant défendent l'intérêt du Syndicat qui doit redynamiser les actions du Syndicat en faveur des agriculteurs qui sont dans l'attente d'une enquête auprès du monde agricole sur le maintien du SICV.

Le Maire conteste l'affirmation de l'Opposition selon laquelle la Municipalité aurait durant le mandat voté pour la dissolution du Syndicat.

Monsieur Duret pense que la délibération prise concernait le refus du retrait de la ville d'Angers du SICV.

Monsieur Branchereau regrette que la ville d'Angers ne participe pas aux réunions.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la décision des modifications de l'article 6 des statuts du SICV.

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

En vertu de l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre au titre des délégations conférées par les délibérations du Conseil municipal en date du 5 avril 2001 et du 28 février 2002 :

- Décision municipale du 15 octobre 2007 acceptant la proposition de contrat présentée par AL CONSULTANTS 37 rue Louis Moron 49320 Brissac Quincé pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un établissement de restauration au Bourg pour un montant global de 9 500 €HT soit 11 362 €TTC.
- Décision municipale du 7 décembre 2007 approuvant la location à titre précaire de la parcelle communale cadastrée section AX 23 d'une contenance totale de 1 ha 64 a 82 ca du **1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008** à Messieurs Didier et Denis Vaugoyeau représentant le GAEC la Hallourde à des fins d'exploitation agricole pour un montant correspondant au remboursement des impôts et taxes.
- Décision municipale du 10 janvier 2008 fixant le prix du repas facturé au bénéficiaire à 6,67 € dans le cadre du service de portage de repas à domicile avec effet au 1^{er} janvier 2008.
- Décision municipale du 18 janvier 2008 acceptant la proposition de contrat présentée par la société Thyssenkrupp Ascenseurs – Agence d'Angers – 21, rue de Champfleury – BP 20069 – 49181 Saint Barthélémy d'Anjou cedex, pour l'entretien de l'ascenseur pour un montant annuel révisable de 1 896,00 €HT.

Monsieur Branchereau questionne sur l'étude de faisabilité d'un établissement de restauration privée. A ce sujet, il regrette qu'il n'y ait pas eu d'information en 2001 sur une demande d'un restaurateur de s'installer au Bourg et qu'il n'y ait pas eu de débat autour du bâtiment du presbytère. L'étude a été confiée au Cabinet AL Consultants, la CCI n'étant pas en mesure de la réaliser.

Lecture est donnée des premiers résultats en précisant que le résultat de l'enquête sera communiqué fin février.

Fin de l'ordre du jour

Informations diverses

Minorité

Monsieur Branchereau

▪ Etude agricole sur les territoires Ecoflant et en partie Sylvain d'Anjou réalisée par la Chambre d'agriculture pour le compte d'Angers Loire Métropole dans le cadre du PLU NE.

Le rapport a été présenté aux agriculteurs concernés. L'Opposition demande à avoir connaissance du rapport.

▪ **TEOM**

Monsieur Branchereau s'étonne de la décision de la Commune portée dans un compte-rendu de Bureau de maintenir le taux 2007 de 9,24 % alors qu'il aurait pu être ramené à 9,08 selon les bases estimées 2008.

Le Maire confirme que cet excédent reste acquis pour la Commune comme celui de l'an dernier en prévision d'une hausse prochaine pour la nouvelle usine de traitement.

Majorité

Monsieur Duret

▪ **Square des voisins**

Monsieur Duret rappelle la demande faite en 2007 par les habitants du quartier d'Eventard pour l'inauguration du square des voisins mais voit difficile de réaliser cette manifestation avant l'échéance électorale car cette manifestation s'adresse à tous les habitants du quartier d'Eventard et pas seulement aux habitants du square. Cependant la demande est maintenue précise-t-il.

Déclaration du Maire sur la fin de la mandature

« Le Conseil municipal conclut sept années de Mandature.

En tant que Maire, je remercie tous mes colistiers qui sont passés dans cette assemblée pour leur participation et le travail qu'ils ont effectué. Je remercie tout particulièrement celles et ceux qui ont effectué jusqu'au bout leur mandat et assumé leur rôle d'élu. Ce fut avant tout un travail d'une équipe et nous pouvons être fiers de ce que nous avons réalisé.

Dans les relations avec l'Opposition nous n'avons pas pu trouver ensemble une certaine sérénité due sans doute à des interférences parasites qui nous ont empêchés d'installer un certain consensus.

Pour conclure, je tiens à remercier les services municipaux tous confondus pour le travail qu'ils ont assuré et il y en a eu.

A tous et à toutes Merci et je compte bien les retrouver à la prochaine Mandature. »

La séance est levée à 22 h 30.